

Dossier suivi par :

Emeline Champneuf

03 44 06 45 53

ce.dgp60@ac-amiens.fr

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré,
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Phase d'ajustement du mouvement intra-départemental des instituteurs et professeurs des écoles 2026 – Affectation sur les postes à exigence particulière vacants

Annexe 1 : Liste des postes à exigence particulière

La présente note a pour objet de préciser les modalités de participation à la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental 2026 concernant les postes à exigence particulière demeurés vacants à l'issue de la phase principale du mouvement, à savoir :

- les postes de direction d'école (hors écoles en REP+ et écoles de 12 classes et plus) ;
- les postes d'enseignant spécialisé (ULIS, SEGPA) ;
- les postes d'adjoint en école d'application.

1. Situation des candidats

Cas n°1 : Vous êtes titulaire d'un poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2026 et souhaitez obtenir un poste à exigence particulière vacant.

Si votre candidature est retenue, vous serez affecté(e) sur le poste sollicité

- à titre définitif si vous possédez le titre requis ;
- par délégation si vous ne possédez pas le titre requis. Vous conserverez le bénéfice du poste dont vous êtes titulaire à titre définitif.

Cas n°2 : À l'issue des opérations du mouvement 2026, vous n'êtes pas titulaire d'un poste à titre définitif et souhaitez obtenir un poste à exigence particulière vacant.

Si votre candidature est retenue, vous serez affecté(e) sur le poste sollicité

- à titre définitif si vous possédez le titre requis ;
- à titre provisoire si vous ne possédez pas le titre requis.

2. Publication des postes vacants

La liste des postes vacants sera publiée le vendredi 5 juin 2026 sur l'Intranet académique.

Un message adressé à votre messagerie professionnelle académique précisera les modalités d'accès à cette publication.

La saisie des candidatures s'effectuera au moyen de l'application dédiée.

Les enseignants n'ayant pas participé à la phase principale du mouvement peuvent également participer à cette phase d'ajustement.

3. Accès à l'application Newfield

L'accès à l'application s'effectue depuis le portail académique :

<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/mouvement2026>

Après avoir renseigné votre identifiant et votre mot de passe académiques, cliquez sur « Se connecter » afin d'accéder à l'application.

4. Formulation des vœux

La saisie des vœux est ouverte du vendredi 5 juin au vendredi 12 juin 2026 inclus.

Procédure :

La liste des postes vacants est affichée dans la partie gauche de l'écran et est organisée par catégories de postes.

Pour formuler un vœu, sélectionnez le poste souhaité puis, en maintenant le clic gauche de votre souris enfoncé, faites-le glisser vers la partie droite de l'écran intitulée « Mes vœux ». Répétez cette opération pour chacun des postes que vous souhaitez demander.

Les vœux enregistrés dans la rubrique « Mes vœux » sont classés selon un ordre de préférence. Vous pouvez modifier cet ordre à tout moment pendant la période de saisie. La numérotation des vœux est automatiquement actualisée en fonction des modifications effectuées.

Pour déplacer un vœu, cliquez sur celui-ci et maintenez le bouton gauche de la souris enfoncé, puis faites-le glisser jusqu'à la position souhaitée dans votre liste de vœux.

Pour supprimer un vœu, cliquez sur la croix située à droite de l'intitulé du poste concerné.

Une fois votre liste de vœux finalisée, complétez les informations personnelles demandées dans le formulaire puis cliquez sur le bouton « Enregistrer ma candidature » afin de valider définitivement votre demande.

Après validation, un courriel de confirmation vous sera automatiquement adressé sur votre messagerie professionnelle académique. Ce message comprendra un récépissé récapitulatif de votre candidature ainsi que la liste des vœux enregistrés.

5 Contacts

Les gestionnaires de la gestion collective se tiennent à votre disposition chaque matin pour vous accompagner dans vos démarches.

Secteurs	Gestionnaire	Contact téléphonique
Auneuil / Beauvais Nord / Beauvais Sud / Compiègne / Creil / Nogent-sur-Oise	Mélanie Stasiek	03 44 06 45 39
École inclusive / Crépy-en-Valois / Grandvilliers / Margny / Noyon / Saint-Just	Marjorie Morin	03 60 36 40 56
Clermont / Gouvieux / Méru / Pont-Sainte-Maxence / Senlis	Delphine Cléry	03 44 06 45 49

Aucune candidature ne pourra être enregistrée après le vendredi 12 juin 2026 à minuit.

6 Modalités d'affectation sur les postes spécifiques

Les affectations seront prononcées selon les priorités suivantes :

1. Les enseignants ayant exercé les fonctions correspondantes sur le poste sollicité au cours de l'année scolaire 2025-2026, sous réserve d'un avis favorable de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription ;
2. les enseignants titulaires du titre, du diplôme ou inscrits sur la liste d'aptitude exigés pour l'exercice des fonctions ;
3. les autres candidats.

Lorsque plusieurs candidats relèvent du même rang de priorité, le classement est effectué à partir du barème de base du mouvement intra-départemental.

Les bonifications accordées au titre du handicap ou du rapprochement de conjoint ne sont pas prises en compte dans le cadre de cette phase d'ajustement.

En cas d'égalité de barème, les critères de départage suivants sont appliqués successivement :

1. L'ancienneté dans les fonctions d'enseignement du premier degré, année de stage incluse ;
2. L'échelon détenu ;
3. L'ancienneté dans l'échelon.

7 Communication des résultats

Les résultats de cette phase d'ajustement seront communiqués aux candidats le mercredi 17 juin 2026.

Chaque candidat recevra une notification sur sa messagerie professionnelle académique.

Il est enfin rappelé que les priorités et les éléments de barème constituent des éléments d'aide à la décision. Les affectations sont arrêtées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale.



Jean-Paul Obellianne